



Version 1

Version 2

Règlement des Championnats de France Jeunes À partir de 2025

- I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS
- II- TITRES DECERNES
 - II.1. Minimas et validation des titres
 - II.1.1. Titres par Genre hors « Kiteboard & Wingfoil » (cf. article II.1.3)
 - II.1.2 Titres Open¹ hors « Kiteboard & Wingfoil »
 - II.1.3 Titres Kiteboard & Wingfoil
 - II.1.4 Annulation d'épreuve
 - II.2. Titres jeunes décernés par la FFVoile sur les Championnats de France Jeune
 - II.2.1 Championnat de France Minimes
 - II.2.2 Championnat de France Espoirs Solitaires Doubles Equipages
 - II.2.3 Championnat de France Espoirs Glisse Windsurf :
 - II.2.4 Championnat de France Minimes et Espoirs Extrême Glisse
 - II.2.5 Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing
- III- ATTRIBUTION DES PLACES AUX LIGUES EN VOILE LEGERE (hors Kiteboard et Wingfoil)
 - III.1. 1^{ère} attribution des places
 - III.2. Attribution de places supplémentaires
- IV- SELECTION DES COUREURS EN VOILE LEGERE (hors Kiteboard et Wingfoil)
 - IV.1. Niveau sportif requis et responsabilité de la Ligue
 - IV.2. Règlement de sélections de Ligue en Voile Légère
 - IV.3. Transmission des listes à la FFVoile
 - IV.4. Validation des listes par la FFVoile
- V- SELECTION DES COMPETITEURS EN KITEBOARD ET WINGFOILS :
- VI- ATTRIBUTION DES PLACES EN HABITABLE
 - VI.1. Championnat de France de Voile Espoirs Solitaires Equipages - Flotte Partagée Habitable Open
 - VI.2. Quotas de ligue
 - VI.3. Invitations par la FFVoile
 - VI.4. Championnat de France Espoirs Match Racing et Habitable Open 570
- VII- SAISON SPORTIVE ET REGLEMENT DE SELECTIONS DE LIGUE POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN HABITABLE
 - VII.1. Saison Sportive Habitable
 - VII.2. Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes Habitable
 - VII.2.1 Championnat de France de Voile Solitaires Equipages - Flotte Partagée HabitableOpen
 - VII.2.2 Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing
 - VII.2.3 Championnat de France Espoirs Solitaires Equipages - Open 570
- VIII- LITIGE – RECOURS - CONTESTATION
 - VII.1. Annexe : Types de séries

Préambule

L'objectif des sélections aux Championnats de France est d'amener les meilleurs coureurs à représenter leur club et leur ligue à ces championnats.

Les ligues ont la responsabilité de la mise en place des sélections en tenant compte des conditions d'admissibilité, des recommandations et des quotas attribués par la FFVoile.

La FFVoile valide en dernier lieu les listes de coureurs sélectionnés par les ligues.

I- ADMISSIBILITE AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIMES ET ESPOIRS

- a. Tout coureur doit être en possession d'une licence compétition délivrée par la Fédération Française de Voile
- b. Pour chaque titre, l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du Championnat)
- c. Quel que soit le titre, la participation doit être en respect des avis de course des Championnats de France de Voile précisant l'application des règlements fédéraux et des règles de course à la voile, elles-mêmes précisant l'application des règles des classes concernées.
- d. Tout coureur licencié FFVoile de nationalité française ou étrangère pourra participer aux Championnats de France de Voile Minimes et Espoirs à condition qu'il soit sélectionné par sa Ligue conformément au règlement de sélections de la ligue concernée et que la FFVoile ait validé cette sélection.
- e. La FFVoile pourra inviter des délégations étrangères dans le cadre des relations internationales qu'elle entretient avec d'autres fédérations nationales. Ces délégations ne concourront pas pour les titres de Champion de France.

II- TITRES DECERNES

- f. Tous les titres décernés sont en Grade 3.
- g. Surclassements : Toutes les tranches d'âges des Championnats de France Jeunes (Minimes et Espoirs) sont en chevauchement soit entre les séries Minimes et Espoirs soit entre les séries Espoirs entre elles. En conséquence de quoi, aucun surclassement ne sera autorisé.

Il est de la responsabilité de chacun (pour les mineurs, les représentants légaux) de prendre connaissance des [recommandations de la Commission médicale](#), notamment des conseils de prévention.

II.1. Minimas et validation des titres

II.1.1. Titres par Genre **hors « Kiteboard & Wingfoil »** (cf. article II.1.3)

Les minimas pour validation des titres de Champion(ne) de France sont pour les catégories Filles de 10 inscrites définitivement et pour les catégories Garçons/Mixtes de 15 inscrits définitivement.

Pour le Windsurf si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons) ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

Pour les autres séries, si les minimas (10 inscrites pour les filles et 15 pour les garçons/Mixtes) ne sont pas atteints, les épreuves par genre seront transformées en épreuves "Open¹".

II.1.2 Titres Open¹ **hors « Kiteboard & Wingfoil »**

Les minimas pour validation des titres de Champion(ne) de France sont pour les catégories « Open » de 15 inscrits définitivement.

Si le minima de 15 n'est pas atteint, le titre ne sera pas attribué et l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National « Open » de Grade 4 sans délivrance de titre.

II.1.3 Titres Kiteboard & Wingfoil

Le nombre de sportives et de sportifs inscrits requis pour l'attribution du titre de champion de France est de :

- 6 pour les filles
- 12 pour les Garçons

Si les minimas (6 inscrites pour les filles et 12 pour les garçons) ne sont pas atteints, l'épreuve Filles et/ou Garçons sera automatiquement requalifiée en épreuve open avec un minima de participation de 12 pour valider la délivrance du titre.

Pour les épreuves open, si le minima de participation de 12 n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre.

II.1.4 Annulation d'épreuve

Si le nombre de coureurs sélectionnés est trop faible, la Fédération se réserve la possibilité d'annuler l'épreuve.

II.2. Titres jeunes décernés par la FFVoile sur les Championnats de France Jeune

II.2.1 Championnat de France Minimes

Format	9 Titres	Ages	Minima	Places maximum ³
Cf. AC	Optimist Garçons	12 / 14	15	90
Cf. AC	Optimist Filles	12 / 14	10	90
Cf. AC	Techno 293 6.8 OD Garçons	12 / 14	15	60
Cf. AC	Techno 293 6.8 OD Filles	12 / 14	10	60
Cf. AC	O'pen Skiff Garçons	12 / 14	15	60
Cf. AC	O'pen Skiff Filles	12 / 14	10	60
Cf. AC	Tyka Open*	12 / 14	15	50
Cf. AC	RS Feva OPEN*	12 / 14	15	60

*Les titres Open RS FEVA et TYKA, s'ils sont courus peuvent être attribués par genre si chaque minima des titres par genre Filles et Garçons est atteint (10 F et 15 G).

La FFVoile invitera dans la mesure du possible une flotte partagée (12/14 ans – support à définir) pour une ou des épreuves de démonstration.

II.2.2 Championnat de France Espoirs Solitaires Doubles Equipages

Format	12 Titres	Age	Minima	Places maximum ³
Cf. AC	15.5 Open	14 / 16	15	50
Cf. AC	Nacra 15 Open*	14 / 20	15	60
Cf. AC	29er Open	14 / 20	15	60
Cf. AC	Open 570 – Open*	14 / 25	15	Open
Cf. AC	420 Garçons/Mixte	14 / 20	15	60
Cf. AC	420 Filles	14 / 20	10	60
Cf. AC	ILCA 7 Garçons	15 / 20	15	70
Cf. AC	ILCA 6 Garçons	15 / 18	15	70

Cf. AC	ILCA 6 Filles	15 / 20	10	70
Cf. AC	ILCA 4 Garçons	13 / 16	15	70
Cf. AC	ILCA 4 Filles	13 / 16	10	70
Cf. AC	Flotte Partagée Habitable Open	14 / 25	15	20

Il est à noter que les titres Voile Légère et Open 570 se dérouleront dans un premier temps. Le titre Flotte Partagée Habitable se déroulera juste après, sur le même site. Les dates seront affichées au calendrier fédéral ainsi que dans l'avis de Course.

Les titres Open 15.5, SL16, 29er, Open 570 et Nacra 15 s'ils sont courus peuvent être attribués par genre si chaque minima des titres par genre Filles et Garçons est atteint (10 F et 15 G).

La FFVoile mettra en place dans la mesure du possible des épreuves de démonstration sur le site de l'épreuve.

II.2.3 *Championnat de France Espoirs Glisse Windsurf* :

Raceboard				
Format	4 Titres	Age	Minima	Places maximum ³
Cf. AC	Techno 293 7.8 OD Garçons	14 / 16	15	60
Cf. AC	Techno 293 7.8 OD Filles	14 / 16	10	60
Cf. AC	Techno 293 + Garçons	15 / 25	15	60
Cf. AC	Techno 293 + Filles	15 / 25	10	60
Windfoil				
Cf. AC	Windfoil Espoirs Filles U17	14 / 16	10	60
Cf. AC	Windfoil Espoirs Filles U19	16 / 18	10	60
Cf. AC	Windfoil Espoirs Garçons U17	14 / 16	15	60
Cf. AC	Windfoil Espoirs Garçons U19	16 / 18	15	60

II.2.4 *Championnat de France Minimes et Espoirs Extrême Glisse*

Format	18 Titres (dont 6 titres minimes)	Age	Minima	Places Maximum ³
Windsurf				
Cf. AC	Fire Race 120 Minimes Garçons	12 / 14	15	80
Cf. AC	Fire Race 120 Minimes Filles	12 / 14	10	80
Cf. AC	Fire Race 120 Espoirs Garçons	14 / 16	15	80
Cf. AC	Fire Race 120 Espoirs Filles	15 / 16	10	80
Cf. AC	Formule 42 Espoirs Filles	17 / 20	10	80
Cf. AC	Formule 42 Espoirs Garçons	15 / 20	15	80

Kiteboard Freestyle				
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Minimes Filles*	12 / 14	6	80
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Minimes Garçons*	12 / 14	12	80
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Espoirs Filles	15 / 18	6	80
Cf. AC	Kiteboard Freestyle Espoirs Garçons	15 / 18	12	80

* Surfaces maximum des voiles à définir dans l'avis de course

Kitefoil				
Cf. AC	Kitefoil Espoirs F31 Open	13 / 17	12	60
Cf. AC	Open Foil Espoirs Filles 4 ailes / 1 planche foil	15 / 20	6	60
Cf. AC	Open Foil Espoirs Garçons 4 ailes / 1 planche foil	15 / 20	12	60
Wingfoil				
CF.AC	Wingfoil Slalom Race Filles	15/18	6	60
CF.AC	Wingfoil Slalom Race Garçons	15/18	12	60
CF.AC	Wingfoil Expression Filles	15/18	6	32
CF.AC	Wingfoil Expression Garçons	15/18	12	32

Le titre Espoirs Open Kitefoil 13 – 17 ans pourra être attribué par genre si chaque minima des titres par genre Filles et Garçons est atteint (6 F et 12 G).

La FFVoile organisera en démonstration dans la mesure du possible une épreuve Flotte Partagée Windfoil Minimes.

II.2.5 Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

1 titre	Age
Match Racing Open (Flotte Partagée)	15 à 25

Cf. [Règlement Championnats de France Match Racing](#)

Soit 46 titres de Champion de France Jeunes (Minimes et Espoirs)

III- ATTRIBUTION DES PLACES AUX LIGUES EN VOILE LEGERE (hors Kiteboard et Wingfoil)

III.1. 1^{ère} attribution des places

Chaque ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titre au cours du 4^{ème} trimestre de l'année n-1 (date précisée par les Pratiques Sportives chaque année).

Une première attribution du nombre de places par titre sera définie pour chaque Ligue par la FFVoile trois semaines après la date précisée ci-dessus par les Pratiques Sportives sur la base de la participation sur la série concernée du Championnat de France de l'année n-1.

La FFVoile garantit une place par titre à chaque Ligue qui en fera la demande, quelle que soit la participation en année n-1.

Le nombre maximum de places par série, par genre et par catégorie d'âge est défini dans les tableaux de présentation des titres jeunes décernés par la FFVoile.

En cas de demande de places supérieures au nombre de places disponibles, la FFVoile répartira les places en tenant compte des éléments suivants :

- Représentativité de la totalité des ligues qui le demandent sur les supports présents aux championnats de France Jeunes ;
- Prise en compte du volume de participation de la ligue sur l'année N-1
- Prise en compte de la dynamique de la ligue sur la série dans la catégorie d'âge du championnat

Pour tout nouveau support introduit aux Championnats de France, une place minimum sera attribuée à chaque ligue l'année de la création.

III.2. Attribution de places supplémentaires

Avant le 30 avril de l'année n², la Ligue devra préciser si elle utilise la totalité des places attribuées ci-dessus par titre et pourra en même temps transmettre une demande justifiée de places supplémentaires par titre. Une réponse de la FFVoile sera transmise à la Ligue avant le 15 mai de l'année n.

IV- SELECTION DES COUREURS EN VOILE LEGERE (hors Kiteboard et Wingfoil)

IV.1. Niveau sportif requis et responsabilité de la Ligue

La ligue a l'entière responsabilité de sélectionner et d'attribuer ses places aux coureurs de son territoire en tenant compte des recommandations de la FFVoile sur les critères sportifs suivants :

- Le sportif souhaite être sélectionné sur le support qu'il pratique à l'année :
 - Sur les séries de formation (minimes) et les séries de transition :
 - Avoir participé à 3 régates de grade 5A et 1 régata de grade 4
 - Avoir participé à 1 régata en mer
 - Avoir terminé dans les 75% d'une régata de grade 4
 - Sur les séries d'accès :
 - En plus des critères ci-dessus,
 - Avoir participé à une régata nationale de référence
- Pratiques transversales ou changement de supports :
 - Avoir participé à minima à une régata de grade 5A sur le support de la sélection demandée.
 - Vérifier le niveau sur le support précédent (ou habituel) et établir la correspondance avec le résultat réalisé sur le nouveau support

IV.2. Règlement de sélections de Ligue en Voile Légère

Chaque ligue doit produire, publier et transmettre à la FFVoile avant le début de ses sélections et au plus tard avant le 15 janvier de l'année du championnat, un texte officiel : « Règlement de sélections aux Championnats de France Minimes et Espoirs ». Celui-ci devra impérativement intégrer les éléments suivants :

- Chaque coureur et équipage devra se sélectionner conformément au règlement de sélections de sa Ligue.
- La date de l'épreuve ou des épreuves retenues comme épreuve de sélection
- Le nombre de places attribuées par titre et par catégorie d'âge.
- Les modalités d'attribution des places

A noter :

- Il est précisé que toute régata de ligue peut servir de sélection pour une autre ligue, à condition qu'il y ait accord préalable entre les ligues avant le début des sélections.
- La FFVoile pourra accompagner les ligues dans la construction et la rédaction de leurs règlements de sélection.
- La FFVoile publiera les règlements de sélection des ligues sur le site fédéral.
- Chaque ligue devra publier de manière officielle le nombre de places attribuées par la FFVoile.

Recommandations :

- Il est conseillé, dans le cas où aucune épreuve de sélection n'a pu être validée, d'inclure dans le règlement de sélections un article précisant un mode de sélection de remplacement (exemple : Comité de Sélection Régional).
- Il est vivement conseillé de prévoir une possibilité de traiter les cas particuliers de coureurs méritant une invitation de ligue.

IV.3. Transmission des listes à la FFVoile

La liste des sélectionnés des Championnats de France Jeunes de l'été (juillet et août) doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard le mardi suivant le deuxième week-end de juin de l'année n pour le Championnat de France Minimes et le mardi suivant le troisième week-end de juin de l'année n pour le Championnat de France Espoirs.

La liste des sélectionnés de tous les autres Championnats de France Jeunes doit être adressée à la FFVoile dans les meilleurs délais après la fin de la période de sélection et au plus tard 1 mois avant la date du début de la compétition.

IV.4. Validation des listes par la FFVoile

La liste des coureurs sélectionnés est mise en ligne sur le site de la FFVoile environ une semaine après la transmission par les ligues suite à une vérification du respect des conditions d'admissibilité des recommandations et des places attribuées aux ligues.

V- SELECTION DES COMPETITEURS EN KITEBOARD ET WINGFOIL :

V.1. En Kiteboard et Wingfoil, le nombre de places est limité selon la description faite en II.2.3.

V.2. Les compétiteurs pourront candidater directement sur le site de l'évènement. Les candidatures seront closes 45 jours avant la première course de la compétition.

V.3. L'ensemble des candidatures seront soumises aux ligues d'appartenance des licenciés pour validation.

V.4. Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles, un arbitrage sera réalisé par le service des pratiques sportives de la FFVoile en concertation avec les ligues.

VI- ATTRIBUTION DES PLACES EN HABITABLE

VI.1. Championnat de France de Voile Espoirs Solitaires Equipages - Flotte Partagée Habitable Open

Le nombre de places disponibles est limité.

Les places seront attribuées sur quota de Ligue.

Si le nombre de places attribuées sur quota de ligue était inférieur au nombre de places disponibles, les ligues auront la possibilité de formuler des demandes d'invitation.

VI.2. Quotas de ligue

Pour chaque Ligue, l'attribution des quotas sera faite sur demande de chaque ligue. Cette demande, réalisée au moyen d'un formulaire spécifique, devra s'appuyer sur des éléments permettant de quantifier l'activité habitable chez les jeunes dans la ligue et de mesurer le niveau sportif.

Le Comité de Sélection statutaire dépendant du Bureau Exécutif de la FFVoile étudie les demandes formulées par les Ligues et attribue un quota de place(s) à chaque ligue.

Ce Comité de Sélection est constitué du Président du Conseil des Ligues, d'un représentant par Bassin (Manche – Atlantique – Méditerranée).

Pour confirmer l'attribution d'un quota à une ligue, ladite ligue devra proposer à la FFVoile une liste de binômes⁴ retenus pour constituer les équipages. Ces binômes⁴ devront être obligatoirement composés de licenciés de clubs de la ligue.

En cas de non-respect de cette règle, les places pourront être réattribuées à des ligues en attente.

VI.3. Invitations par la FFVoile

Les territoires Ultra-marins (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie) bénéficient automatiquement d'une invitation pour un équipage, *sous réserve que le binôme⁴ sélectionné soit composé de licenciés de clubs de la ligue qui fait la demande.*

Cette invitation devra être confirmée par la ligue concernée. Dans le cas contraire, elle sera perdue pour la ligue concernée et le Comité de Sélection considèrera cette place au même titre que les autres places disponibles.

Si le Comité de Sélection ouvre cette possibilité et suite à la confirmation de l'utilisation des quotas par les ligues, ces dernières pourront formuler des demandes d'invitation.

Modalités d'attribution des invitations :

Le Comité de Sélection étudie les demandes d'invitations faites par les Ligues, dans le cadre de la « dynamique des ligues » ou de « cas particuliers ».

Le Vice-Président des Pratiques Sportives en charge de l'Habitable s'appuiera sur ce Comité de Sélection pour examiner et valider l'ensemble des invitations.

Ce dispositif permettra, si nécessaire, d'attribuer l'ensemble des places disponibles sur ce championnat.

VI.4. Championnat de France Espoirs Match Racing et Habitable Open 570

Pas de système de quotas ou d'invitation par ligue sur ces deux championnats

Voir les [modalités de sélection au Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing](#)

Le Championnat de France Espoirs Habitable – Open 570 est une épreuve ouverte sans système de sélection. (Cf. Avis de course)

VII- SAISON SPORTIVE ET REGLEMENT DE SELECTIONS DE LIGUE POUR LA PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE EN HABITABLE

VII.1. Saison Sportive Habitable

- Janvier à mars : Match Racing Open
- Avril à septembre : Course en Flotte
- Mois d'août :
 - Championnat de France de Voile Espoirs Solitaires Equipages - Open 570
 - Championnat de France de Voile Espoirs Solitaires Equipages – Flotte Partagée Habitable
- Octobre à décembre : Match Racing Espoirs
- Mois de novembre : Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

VII.2. Règlement de sélections aux Championnats de France Jeunes Habitable

VII.2.1 Championnat de France de Voile Solitaires Equipages - Flotte Partagée HabitableOpen

Chaque ligue doit organiser son propre système de sélection, qui devra permettre d'établir une hiérarchie sportive entre les différents équipages.

Lorsqu'elle aura confirmé l'utilisation du quota de place(s) qui lui est attribué, la ligue devra fournir la liste nominative de chaque binôme de coureurs représentant chaque équipage.

Le Comité de Sélection fera paraître la liste officielle des sélectionnés (comprenant les équipages invités)

VII.2.2 Championnat de France de Voile Espoirs Match Racing

Cf : Règlement Match-Racing

VII.2.3 Championnat de France Espoirs Solitaires Equipages - Open 570

Le bulletin d'inscription de chaque équipage devra être visé par le président de la ligue d'appartenance de cet équipage, pour attester du niveau technique des coureurs.

VIII- LITIGE – RECOURS - CONTESTATION

Tout litige, recours ou contestation ne pouvant pas être résolu au niveau régional fait l'objet d'une transmission écrite à la FFVoile.

Après examen du dossier, la FFVoile tranche le litige dans les 15 jours suivant la réception des éléments. La décision de la FFVoile est ferme et définitive.

VII.1. Annexe : Types de séries

Types	Championnat de France	Pratique	Support
Séries de formation	Minimes		Tyka Open
			O'pen Skiff Filles & Garçons
			Optimist Filles & Garçons
			RS Feva Open
			Techno 293 6.8 OD Filles & Garçons
	Extrême Glisse	Kiteboard Freestyle	Kiteboard Freestyle Filles & Garçons
			Kitefoil
Kitefoil Espoirs F31 Open			
	Windsurf	Fire Race 120 Filles & Garçons	
Séries de transition	Espoirs Solitaires Doubles Equipages		15.5 Open
			ILCA 4 Filles & Garçons
			ILCA 6 Garçons
			Open 570 – Open
			Flotte Partagée Habitable Open
	Extrême Glisse	Windsurf	Fire Race 120 Filles & Garçons
	Espoirs Glisse		Windfoil Filles et Garçons 15 / 16 ans
Championnat de France	Windsurf	Techno 293 7.8 OD Filles et Garçons	
		Techno 293 + Filles & Garçons	
Séries d'accès	Championnat de France Espoirs Solitaires Doubles Equipages		29er Open
			420
			ILCA 6 Filles
			ILCA 7 Garçons
			Nacra 15 Open
	Championnat de France Extrême Glisse	Kiteboard Freestyle	Kiteboard Freestyle
		Kitefoil	Open Foil Filles & garçons
		Wingfoil	Wingfoil Freestyle
			Wingfoil Race Slalom
		Windfoil	Windfoil 17 / 18 ans
Windsurf	Formule 42 Filles et Garçons		

¹ Open : Filles/Garçons/Mixte

² : année du championnat

³ Places maximum : hors délégations étrangères & tahitiennes

⁴ Binôme : à minima deux membres d'équipage